

## La carte des investissements en méditerranée

### ANIMA Investment Network, 2010

Marseille : ANIMA, 2010 - 186 p.

Source : ANIMA,

[http://www.animaweb.org/uploads/bases/document/Inv\\_CarteInvestMed-Final\\_FR\\_Light\\_13-1-2010.pdf](http://www.animaweb.org/uploads/bases/document/Inv_CarteInvestMed-Final_FR_Light_13-1-2010.pdf)

Tags : Investissement | Méditerranée | Guide

Cette étude est le fruit d'une enquête menée auprès des principaux acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'investissement (Départements ministériels, Institutions de promotion des investissements, Chambres de commerce et d'industrie, confédérations d'entreprises, investisseurs, ...). Elle s'inscrit dans le cadre du programme Investir en Méditerranée, promu par le réseau ANIMA.

Ce programme, cofinancé à 75% par la Commission européenne et s'inscrivant dans le cadre de la politique européenne de voisinage, concerne 27 pays de l'Union Européenne et 9 pays partenaires méditerranéens (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Autorité Palestinienne, Syrie et Tunisie), ainsi que certains pays candidats, comme la Turquie et la Croatie.

Le présent document a pour finalité de fournir aux investisseurs, notamment étrangers, un outil opérationnel pour les aider à identifier des opportunités d'investissement bien ciblées dans les 9 pays sud-

méditerranéens bénéficiaires dudit programme.

En ce qui concerne le Maroc, il est présenté comme étant un pays cherchant à diversifier son économie, mais dont les performances économiques restent tributaire des aléas climatiques et du comportement des secteurs du tourisme et du textile.

Le Royaume ambitionne d'être une destination d'excellence, attractive pour les capitaux étrangers, les compétences et les activités novatrices, créant ainsi les emplois et la richesse nécessaires pour garantir une croissance soutenue. C'est pourquoi, sa stratégie de développement économique s'articule autour de 3 axes : des réformes globales visant à améliorer le climat des affaires ; la consolidation des fondamentaux macro-économiques (inflation, déficit budgétaire, taux de croissance, etc.) et la mise en place de stratégies sectorielles, dotées d'objectifs et de mesures spécifiques à moyen et long termes.

